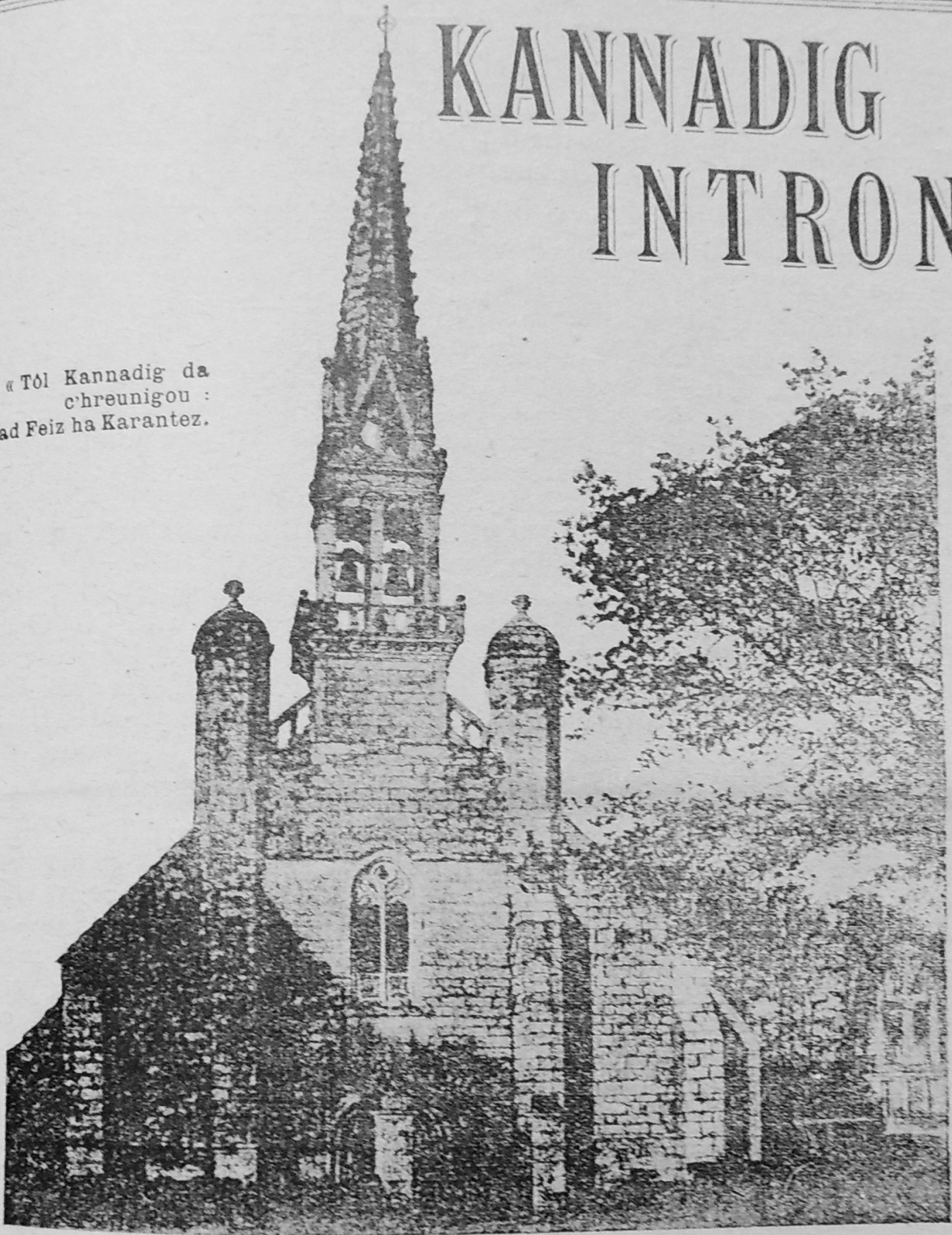


# KANNADIG INTRON

« Töl Kannadig da  
c'hreunigou :  
Had Feiz ha Karantez.



## VARIA KERZEVOT

Prix de l'Abonnement : 6 fr. par an

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le *Kannadig* ne fait point de politique. Mais, comme toutes les nouvelles locales intéressent ses lecteurs, surtout ceux qui ont quitté la paroisse, il vous donnera aujourd'hui, sans commentaire inutile, le résultat des élections municipales du 5 et du 12 mai :

### *Liste Républicaine et d'intérêt communal. —*

MM. Tanguy Pierre, Kerellou, 404, élu. - Riou René, Tréodet, 402, élu. - Le Roux Alain, Mélenec, 321. - Provost Yves, Ker-Anna, 381, élu. - Laurent Jacques, Kervian, ancien conseiller, 379, élu. - Huitric Jean-Louis, Kérouvois, ancien conseiller, 330, élu. - Espern Louis, Kériou, 311. - Bacon Yves, Kernaou, 329. - Bouédec Louis, Lestonan, 256, élu. - Ascoët Yves, manoir du Cleuyon, 355, élu. - Hostiou René, Pennanéac'h, 264, élu. - Lennon Pierre, Kerhò, 357, élu. - Rannou Pierre, Méouët, 323. - Le Menn François, Stang-Quéau, 350, élu. - Quéau Jean-Marie, Parc-à-Land, 402, élu. - Le Grand Jean, Stang-Venn, 379, élu. - Vincourt Louis, Kermoysan, 347, élu. - Salaün Yves, Kerdudal, 315. - Le Goff Hervé, Carpont, 352, élu. - Danion René, Kerhamus, 327. - Le Berre Hervé, Kernaon, 344, élu.

### *Liste de Concentration Républicaine. —*

Laurent Auguste, Kermoisan, c. s., 295. - Barré Louis, Kerlavian, c. s., 293. - Le Berre Pierre, Kerdudal, c. s., 318. - Beulz René, Pennanéac'h, c. s., 278. - Coroller Vincent, Kerautret, 228. - Duvail Alain, Créac'h-Ergué, c. s., 298. - Le Grand Jean, Munudic, c. s., 273. - Le Grand Pierre, Kerveil, c. s., 277. - Huitric Mathias, Boden, c. s., 281. - Kergourlay Toussaint, Loch-a-Laë, 244. - Kéribin Pierre, Kerroué, c. s., 227. - Laurent François, Kervernic, c. s., 313. - Lozac'h Simon, Kerganou, 258. - Le Menn Jean, Kérouvois, c. s., 322. - Le Meur Guillaume, Quélenec, c. s., 291. - Pétillon Jean, Squividan, 257. - Provost Corentin, Squividan, 256. - Quéré René, Ménez-Groës, 260. - Le Roux Louis, Lézouanach, anc. c., 305. - Thépaut Louis, Kerviady, c. s., 270. - Tymen Vincent, Kerlaviou, 235.

Scrutin de Ballottage. — *Liste Républicaine et d'intérêt communal.* — Quéré Jean-Pierre, maçon, Ménez-Groas, c. s., 284. - Bacon Yves, Kernaou, 306. - Danion René, Kerhamus, 297. - Rannou Pierre, Méouët, 275. - Salaün Yves, Kerdudal, 271. - Espern Louis, Kériou, 264.

*Liste de Concentration Républicaine.* — Le Menn Jean, Kérouvois, c. s., 343, élu. - Le Berre Pierre, Kerdudal, c. s., 338, élu. - Le Roux Louis, Lézouanach, 322, élu. - Duvail Alain, Créac'h-Ergué, c. s., 321, élu. - Laurent Auguste, Kermoysan, c. s., 317, élu. - Barré Louis, Kerlavian, c. s., 320, élu.

## LA PENTECOTE

---

Il y avait cinquante jours que Jésus était monté sur la croix, et le cinquantième jour après Pâques les Juifs célébraient l'avènement de la Loi, promulguée cinquante jours après la sortie de l'Égypte. Pendant cette fête, ils offraient à Jéhovah les prémices de la moisson. Il y avait dix jours que Jésus s'était élevé au Ciel ; et ceux qu'il avait laissés attendaient avec foi l'accomplissement de ses promesses.

Etant assemblés, ils entendirent tout-à-coup un grand bruit comme un vent impétueux qui descendait d'en haut. Au même instant, il parut des flammes qui se divisèrent en langues de feu et s'arrêtèrent sur la tête de chacun, même des femmes, et ils furent tous remplis du Saint-Esprit. Saint Jean-Baptiste avait annoncé ce baptême de feu. Pendant que les Juifs, devenus indignes, célébrent la fête de la Loi ancienne, la Loi nouvelle est promulguée. Dieu a étendu le domaine de l'homme, il lui a donné des terres nouvelles, et déclare qu'il veut désormais d'autres et de plus amples moissons. Le Saint-Esprit a achevé de former les ouvriers de ces moissons nouvelles.

Les Apôtres surent tout de suite qu'ils devraient s'adresser au genre humain. Ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit les inspirait. Attirés par cette merveille, des Juifs de toutes les nations qui remplissaient la ville vinrent en grand nombre autour d'eux. Chacun s'étonnait de les entendre : « *Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes, et, dans leur admiration, ils se disaient les uns aux autres : « Tous ces gens qui nous parlent ne sont-ils pas Galiléens ? Comment donc chacun les entendons-nous parler la propre langue du pays où nous sommes nés ? »* Les Juifs de Judée disaient : « Ils sont ivres !

Alors, Pierre, debout au milieu des Onze, se trouva un autre homme. Il dit : Vous vous souvenez de Jésus de Nazareth et des miracles que Dieu a fait par lui au milieu de vous. Il vous a été livré, vous l'avez crucifié et vous l'avez fait mourir. Mais Dieu l'a ressuscité, et nous sommes témoins de sa résurrection. Or, après qu'il a été élevé au ciel et qu'il a reçu la promesse que le Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a répandu cet Esprit-Saint que vous entendez maintenant. O peuple d'Israël sachez, donc très certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié.

Ainsi parla Pierre, en face des Prêtres, des Scribes, des Pharisiens et du peuple, moins de deux mois après la mort de Jésus-Christ. C'est la première forme ou la première paraphrase du *Credo*, qui désormais va retentir sans relâche dans le monde entier et en changer la figure.

Parmi ceux qui avaient entendu Pierre, beaucoup dirent aux Apôtres : « Nos Frères, que faut-il que nous fassions ? » Pierre leur dit : « Faites pénitence. Que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission des péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Car la promesse a été faite à vous et à vos enfants, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur en appellera.

Ce jour-là, trois mille environ reçurent le baptême. Tel fut le premier coup de filet du pêcheur d'hommes. Telle fut aussi l'œuvre du Saint-Esprit dans les Apôtres.

Jusqu'au jour de la Pentecôte ils avaient été tellement simples et ignorants, qu'ils ne comprenaient rien à la doctrine de leur divin Maître. Ils ne connaissaient que l'art de conduire une barque. Mais à peine eurent-ils été éclairés des lumières du Saint-Esprit, qu'ils se trouvèrent ornés des plus sublimes connaissances, et remplis de tant de force et de courage que rien désormais ne pourra plus les empêcher d'annoncer partout Jésus crucifié, malgré les menaces et la crainte des plus terribles supplices.

Ces admirables effets, le Saint-Esprit les produit encore en nous comme dans les Apôtres, quand nous sommes bien disposés à les recevoir ; non, sans doute, avec le même éclat et la même abondance ; parce que nous n'avons pas la même mission à remplir, mais selon la mesure de nos besoins, et comme notre situation le demande.

Venez donc, ô Esprit-Saint, et envoyez-nous du haut des cieux un rayon de votre lumière :

*Veni, sancte Spiritus, et emite cœlitus lucis tuæ radium.*

---

## Konchen Pôtr Kastellin o kas an amzer en dro.

Echn

Krapig, a c'hellit kredi, oa lorc'h annan. Sellet a reas ouz al lasou an eil goude egile. Ha pelloc'h evid eun esa ha netra ken. — e chachas warno peb-hini d'edro. Ha da viz maë e lakeas da goueza erc'h'barz Kastel-Pôl, kazarc'h'barz Montourlez, glao-puilh, bars Kastellin frim'barz Kemper hag aël-put ha skorn'barz Kemperle. An avalou douar oa

devet barz Penhars, ar piz bihan sec'het'barz Skaer, an avalou lipet fin'barz Pleuveil ha deus an Ergue Vraz beteg ar Pont graet eur reuz spontus war an ed hag ar boued loened.

Mez kemend-se n'oa nemet diwar c'hoari. En em lakat a reas d'ober e vicher neve evit mat. Dreist-holl e tioullas da roi gwall-avelou. Digas a rea war an douar an amzer en dije karet kaout ma vije bet c'hoaz en e diegez'barz traon Mene-kele'h.

Kaout a read'ean ez'ée mat an traou ha beb a vare e lare : « Me Laka n'o deus ket da glemm eus an amzer barz Kastellin du-ze ».

Hag e frote e zaouarn hag weve e varo : « Evit ma en em glemm, a lare c'hoaz, n'ouzon ket peseurd amzer e vo ret roi d'ê. \* \* \*

Koulskoude, ar c'houec'h miz oa tremenet.

An daou zant a zistroaz da gambr an amzer. Ha dre urz Doue ar c'hastellinad'voe kaset war an douar evit gwelet ha kavet mat oa e labour gant e genvroiz.

Lorc'h ennan, Krapig a zisken, douget war eur goabrenn, En eur zisken e sonje e teuje, d'ar sul warlerc'h, an holl d'e drugarekaat ha da baea banneou d'ean. Marteze, zoken, diwetoc'h e vije laket e bortred war plasen foar Sant Lukas. Piou oar ?

Met allas ! n'ê ket egiz ma sonje e tremenas an traou. Pa voe gwelet o tiskenn, eur bern tud a redas beteg ennan.— « Den sod ! a lare an holl d'ean, eman kollet an eost ar bloaz-man ganez. N'eus bet netra, barz ar parkeier. Morse, n'eus bet amzer vat d'an drevajou.

Pa veze ret glao, ho peus roët heol tom ; pa vije ezom heol tomm ho peus roet yenijenn. N'ho peus ket a vez.

Kalz a ginnige skoi gantan.

Mez ar re a hope c'hoaz ar muia oa ar merc'hied yaouank. Devez pardon Kastellin, diouz ar mintin e ree eun heol eus ar re gaera. Lakeet o doa o dilhad brao, fichet oant egiz rouanezed. Hag epad ar prosesion e reas eur glao spontus, ma oant lakeet holl egiz maskaradennou. Da lun ha da veurs ar pardon oa bet ar memez tra.

Krapig, emechanz, ne wele d'an deveiou-ze, nemed e irvin hag e gôl bihan ha ne zonjas tamm'barz pardon e barrez.

Evit troc'ha berroc'h, an daou a oa arôk e penn an amzer a gemeras, a nevez, a c'harg. Krapig n'en em glemmas ket ken ouz ar glao nag ouz an amzer vrao.

Labourat a reas gwella ma c'helle e zouarou'barz traon Mene-Kelc'h. Kalon an den a zo c'hoantus :

P'en deuz bet gwenn e c'houlenn ruz,

Pa ve sec'hor e c'houlenn glao,

Eun dra bennak a vank ato.

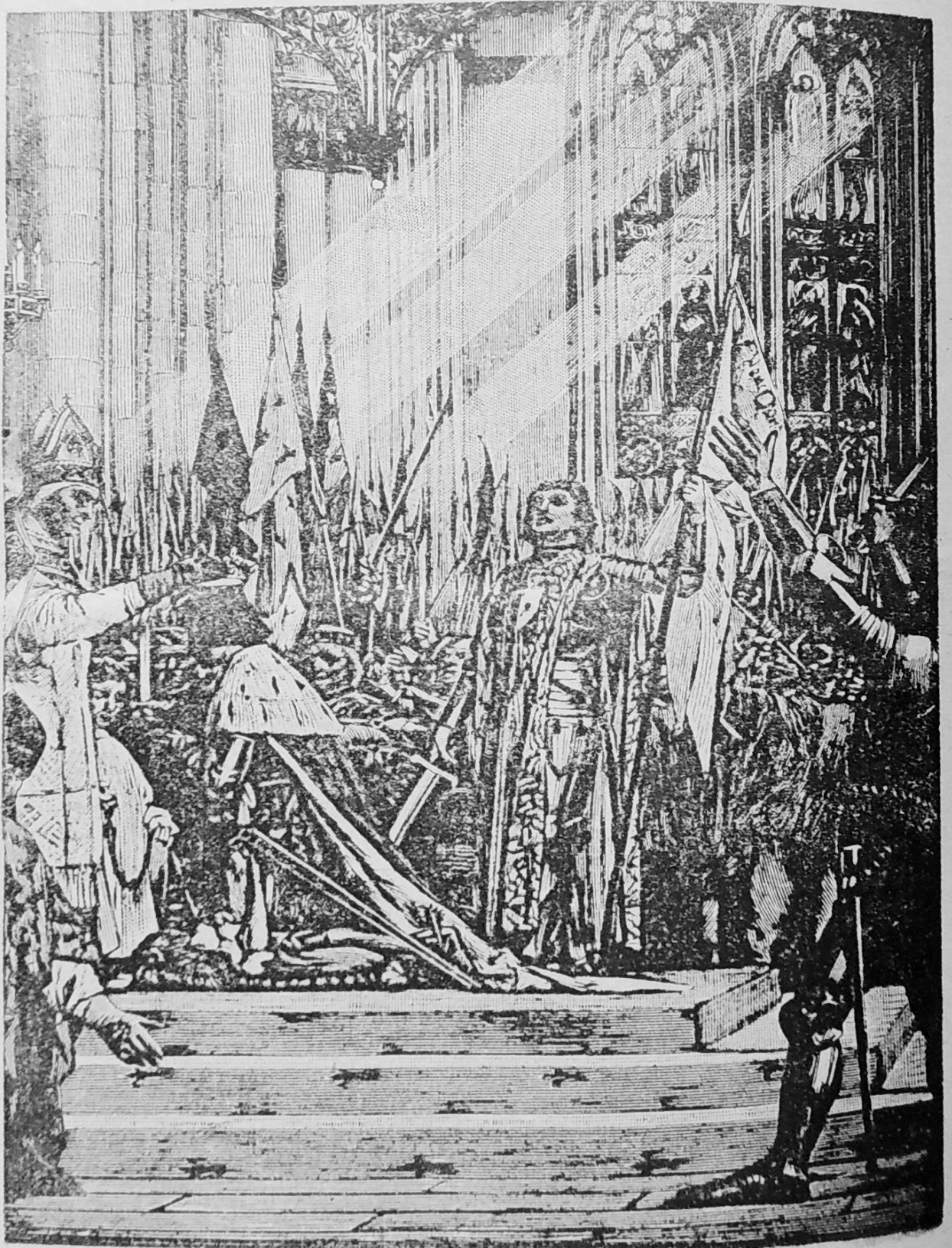
Koulskoude

Daou dra'vo red ato d'ober

Gouzanv ar merc'hied hag an amzer.

# Foch et Jeanne d'Arc

La libératrice de la France en 1429 et le sauveur de 1918 avaient la même foi, la même confiance en Dieu et les mêmes principes pour conduire la guerre.



Plan de Jeanne pour délivrer Orléans : Marcher droit sur la ville, étonner les Anglais par cette audace et durant cette surprise, passer devant eux ; ou, s'ils attaquaient se serrer les coudes, combattre avec ensemble, avec acharnement et entrer dans la ville assiégée ou plutôt délivrée avec la victoire.

D'après Foch c'est la grande manière : « apporter dans la lutte quelque chose d'inattendu et de terrible ; briser la volonté de l'ennemi, tel est donc le premier principe que nous indique l'étude ; la briser par un coup inattendu d'une vigueur suprême, telle est la première conséquence de ce principe. »

Nous aimons voir nos deux grandes figures nationales en plein accord jusqu'au bout.



La France, cette année-ci, leur a fait fête d'une manière éclatante. Elle a entouré le cercueil de Foch de cérémonies grandioses et célébré le V<sup>e</sup> centenaire de la prise d'Orléans avec le dernier enthousiasme.

Notre bonne ville de Quimper, le 12 Mai, a vu passer à travers ses rues un défilé remarquable : « La Phalange d'Arvor », les écoles, les collèges, la « Ste-Claire », les délégations, la musique du 137<sup>e</sup>, le patronage « Jeanne-d'Arc » faisant escorte à la Pucelle d'Orléans, à ses hérauts, écuyers et toute une cavalerie venue de Penhars.

# Nos cantiques bretons

---

Bourgault-Ducoudray, breton et musicien remarquable, chargé de mission musicale en Bretagne, écrivait en 1885 : « Parmi les différentes classes de chansons que j'ai citées, il en est une qui mérite une mention spéciale, car elle contient une mine inépuisable de trésors mélodiques : c'est celle des chansons populaires religieuses ou cantiques..... »

En Bretagne, les beaux cantiques abondent et les mauvais y sont fort rares. Dans le pays breton, ce genre de production est très goûté et universellement répandu. On chante des cantiques non seulement à l'église, mais chez soi ou dans les veillées et pour se divertir. Rien n'égale la simplicité, l'expression de ferveur profonde, l'élévation et la force de ces mélodies qui, toutes, ont une convenance admirable avec le sentiment qu'elles ont mission d'exprimer ». (Mélodies populaires de Basse-Bretagne — Introduction).

Pour renforcer ces paroles et, au besoin, engager les Bretons à ne point rougir de leur langue ni de leurs mélodies, comme sont portés à le faire trop de destructeurs inconscients, citons ce passage du français M. Tiersot, homme averti et juge clairvoyant, dans son histoire de la chanson populaire en France, pp. 265 et 267 :

« Les cantiques bretons, sont incontestablement reconnus pour les plus belles chansons religieuses qui aient pris naissance sur le sol français. Ceux-ci sont d'une beauté pure, calme, véritablement idéale. Il ne semble pas, en général, qu'ils soient très anciens ni par les sujets, ni par les sentiments qui y sont exprimés. Les poésies ne paraissent, pour la plupart, se rattacher à de très lointaines origines ; quant aux mélodies, bien que procédant évidemment des plus beaux types de « guerz », elles ont, dans la forme plus souple, souvent aussi plus développée, dans le sentiment moins âpre, où se reflète comme une douceur évangélique, quelque chose de presque moderne ; cela se peut, en effet, dans un pays où les traditions du passé sont encore tellement vivaces, que l'on peut trouver encore en Bretagne, des prêtres composant sur les antiques formules, à peine renouvelées sous l'influence naturelle des temps, d'admirables cantiques, dignes de figurer à côté des plus anciens et des plus beaux chants celtiques.

Chantés dans les pardons par la foule des croyants, à l'unisson, en plein air, les bruits de la mer ou le vent qui souffle à travers les landes, servant seuls d'accompagnement



aux milles voix du peuple, de telles mélodies ne doivent-elles pas donner à l'auditeur même indifférent, cette impression grandiose qui se dégage au contact de toute conviction sincère exprimée sous une forme qui en précise et en rehausse la signification » ?

Voulons-nous encore un témoignage de la valeur, du sens et de la beauté de nos cantiques bretons ? Écoutons Mgr. David de St-Brieuc :

« ..... Antiques mélodies empreintes de tristesse, de grandeur, de je ne sais quelle religieuse rêverie où se reflète le caractère de notre Bretagne chevaleresque, pensive, grave, ardente sous les apparences du calme ». ( Lettre à M. Collin, organiste de la cathédrale de St-Brieuc. )

Ces témoignages sont assez concluants, mais il est question évidemment de vraies, d'authentiques mélodies celtiques. On a eu la malencontreuse idée d'adapter des poésies bretonnes à certains airs français et, ceux-ci, n'étaient pas toujours du meilleur goût.

On a délaissé, oublié de vieilles cantilènes, qui auraient fait excellente figure en notre temps, qui a préparé et parfait résolument un naufrage irréparable. Puis à côté, pour des raisons inexplicables et, peut-être, peu encourageantes, on a dormi sur un reste de provisions, sauvé par miracle. Aussi, ne faut-il pas s'étonner du courant qui a donné, et donne encore, dans le panneau des belles chansons françaises, comme si tout ce qui vient de Paris était de l'ultra-chic. On a délaissé les mélopées bretonnes, comme on tend à délaisser sottement la langue bretonne elle-même.

N'a-t-on pas assez déprécié tout ce qui était nôtre ? Quand donc les enfants de Bretagne ne seront-ils plus aveugles ni sans fierté ? Laisseront-ils croire que leur petite patrie traîne les haillons de l'indigence ?

Nos chants vraiment bretons sont appréciés par les étrangers, pourquoi ne le sont-ils pas par nous-mêmes ?

Aimons avec ferveur le chant de la liturgie romaine à l'église, c'est d'ordre catholique : mais n'oublions point cette boutade de Perrault :

Est-ce une raison décisive  
D'ôter un bon mets d'un repas,  
Parce qu'il s'y trouve un convive  
Qui, par malheur, ne l'aime pas ?  
Il faut que tout le monde vive,  
Et que les mets, pour plaire à tous,  
Soient différents comme les goûts.

# Union définitive de la Bretagne à la France

---

En dépit de la sage opposition de la Duchesse Anne, sa fille Claude épousa son cousin François d'Angoulême, qui devint Roi de France quelques mois après sous le nom de François 1<sup>er</sup> et Duc de Bretagne du chef de sa femme.

François 1<sup>er</sup> savait qu'il pouvait beaucoup demander à la bonté, à la douceur, peut être à la faiblesse de sa femme. Un an ne s'était pas écoulé depuis son avènement au trône de France, qu'il obtenait d'elle la donation définitive et perpétuelle du Duché pour disposer « comme de sa propre chose et héritage » au cas où elle viendrait à mourir sans enfant, au détriment de son héritier légitime, Le Vicomte de Rohan.

Claude mourut en 1524, laissant un nouveau testament inspiré par son mari : elle léguait à son fils François la propriété du Duché qui aurait dû revenir légalement à son deuxième fils Henri, Duc d'Orléans.

En obtenant de la Reine Claude un testament qui attribuait la Bretagne à son aîné, le roi espérait assurer, au moins pour tout le règne de son successeur, l'union de la Bretagne à la France, mais il ne se dissimulait pas que son but n'était pas encore complètement atteint ; le contrat de mariage de la Reine Anne et de Louis XII était en effet une convention de droit public qui réglait le droit successoral de la Bretagne et qu'une autre convention de droit public, sanctionnée par les Etats, pouvait seul abolir.

Toutes les concessions accordées par la Reine Claude à son époux ne valait pas pour annuler le contrat de mariage de la Duchesse Anne avec Louis XII, car Anne stipulait, elle, au nom de la nation bretonne. Or ce traité portait que le Duché devait passer au second fils du Roi. Il s'agissait donc pour le gouvernement français d'annexer complètement et définitivement la Bretagne, d'abolir cette clause qui pouvait à l'avenir ressusciter un Duché indépendant.

Mais quel moyen employer ? On ne pouvait imposer d'autorité cette mesure qui, malgré tout, était une déchéance, par crainte de provoquer des résistances toujours dangereuses chez un peuple ombrageux. Comment obtenir le consentement indispensable des Etats, représentants légaux du pays ?

En 1532, François 1<sup>er</sup> tenta une démarche auprès des Etats de Bretagne qui refusèrent avec indignation : « Lorsqu'on

proposés aux Etats de demander eux-mêmes l'Union, écrit Dom Morice, il s'éleva un grand bruit dans l'Assemblée ; la plupart se récrièrent contre cette proposition, et plusieurs représentèrent hardiment qu'il était indécent de vouloir les obliger d'aller eux-mêmes au devant du joug qu'on voulait leur imposer et de demander comme une grâce la perte de leur liberté, et la ruine de leur province. »

Mais des esprits sages firent observer qu'il valait encore mieux solliciter l'Union en stipulant de bonnes conditions. La majorité se rendit à cet avis de son président, Louis des Déserts, et décida d'adresser une requête au roi en ce sens, avec ces deux conditions nettement établies : maintien intégral des anciens droits bretons, garantie formelle de ses libertés et privilèges.

A cette requête, le roi répond aussitôt par une déclaration, dans laquelle il s'engage, tant en son nom personnel qu'au nom de ses successeurs et au nom de la France, à respecter les clauses suivantes.

1° Aucun impôt ne serait perçut en Bretagne sans le consentement des Etats de Bretagne.

2° Attribution du produit de certains impôts exclusivement réservé à la Bretagne.

3° Maintien de la souveraineté du Parlement de Bretagne et droit pour les Bretons de n'être pas jugés hors de Bretagne.

4° Droit de ne pas faire de service militaire hors de Bretagne.

5° Les bénéfices de Bretagne réservés aux Bretons.

6° Nul changement dans la législation, les institutions, les coutumes, sans le consentement des Etats de Bretagne.

On voit à quel point les Bretons avaient tenu à ce que leur nationalité fût respectée ; la Bretagne devenait l'alliée de la France, mais n'était nullement incorporée à son domaine ; elle restait autonome et relativement libre.

Ces événements si importants, ces contrats décisifs pour l'avenir du pays devaient être matérialisés, pour ainsi dire, et rendus apparents aux yeux de tous par une manifestation grandiose, destinée à frapper l'imagination populaire : ce fut l'entrée solennelle et le couronnement, dans la capitale de la Bretagne, du Dauphin François, devenu le Duc François III. Cette cérémonie eut lieu le mardi 13 Août 1532.

Les fêtes durèrent trois jours. Mais le peuple, par ses acclamations même, montra sa fidélité au passé, en acclamant non le Dauphin de France, mais le Duc François III.

---

Le Saint Curé d'Ars, terminant un sermon sur l'Immaculée Conception disait à un auditoire frissonnant : « Si, pour donner quelque chose à la Sainte Vierge, je pouvais me vendre, je me vendrais. »



## Autour de Foch

---

**Quelques paroles.** — Sachez pourquoi et avec quoi vous agissez, vous saurez comment il faut agir.

J'ai simplement fait mon devoir et j'ai été l'instrument de la Providence.

Quand j'avais épuisé les moyens en mon pouvoir je faisais un acte de foi en la Providence et je partais.

**Foch et les soldats bretons.** — J'ai vu au front nos sublimes régiments bretons. Le souvenir de leurs exploits m'est resté gravé dans la mémoire.

*Discours prononcé à St-Brieuc le 6 août 1922.*

**Ses principes.** — Laissons le passé... *De quoi s'agit-il?* (pour le présent). A quelqu'un qui lui disait : « Maréchal, vous devez être assailli de préoccupations, il répond tranquillement : « J'ai des occupations mais pas de préoccupations.

# VIE LITURGIQUE

---

Dimanche 19 mai. La fête de la **Pentecôte** ou du cinquantième jour ( après Pâques ) est consacrée à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres :

Cette fête achève et complète celle de Pâques : La résurrection de Notre-Seigneur nous donne la foi, elle est le commencement de la grâce : la descente du Saint-Esprit en est le couronnement, elle rallume en nos cœurs l'amour de Dieu et nous rend vaillants dans l'accomplissement de nos devoirs.

L'hymne de la Pentecôte est le *Veni Creator* que l'Eglise aime à redire dans toutes les circonstances solennelles où elle invoque les lumières et les dons du Saint-Esprit.

La couleur rouge des ornements nous rappelle les langues de feu de la Pentecôte et la charité qui doit purifier et consumer nos âmes.

La fête de la Pentecôte ressemble à celle de Pâques en ce qu'elle est précédée d'une vigile où a lieu la bénédiction des fonts baptismaux avec le même cérémonial qu'au Samedi-Saint et qu'elle est suivie de deux jours de fêtes ( le lundi et le mardi ) et d'une octave privilégiée.

Le 26 mai, premier dimanche après la Pentecôte, nous avons la fête de la **Sainte Trinité**, instituée spécialement pour honorer le mystère d'un seul Dieu en trois personnes : Dieu en nous révélant ce mystère nous permet de plonger un regard respectueux dans les profondeurs de la vie divine.

Pour remercier Dieu et l'honorer, faisons ostensiblement et sans respect humain le signe de la croix en citant les trois personnes divines, dans toutes les circonstances où il est d'usage de le faire, surtout à l'église au cours des offices.

Le 2 Juin. **La Fête-Dieu**, ou fête du Très-Saint-Sacrement ou du Corps du Seigneur a été établie pour rendre des hommages publics et solennels au Corps adorable de Jésus-Christ présent dans la sainte Eucharistie.

Elle se célèbre ordinairement le jeudi qui suit la fête de la Sainte Trinité. En France, la solennité est renvoyée au dimanche suivant.

Nous devons signaler la *beauté de l'office* de cette fête, qui est une admirable exposition de l'enseignement catholique sur la divine Eucharistie.

La *procession* a lieu après la messe du jour de la solennité et aussi après les vêpres qui clôturent les fêtes de l'octave, le dimanche suivant.

L'*exposition* se fait à la messe et aux vêpres, et dans un bon nombre de paroisses chaque jour de l'octave pendant le chant de la messe ou des vêpres.

Les fidèles doivent, pendant toutes ces fêtes, 1<sup>o</sup> assister pieusement aux offices, 2<sup>o</sup> s'approcher chaque jour, si possible, de la Sainte-Table, 3<sup>o</sup> contribuer de tout leur pouvoir à la pompe de la procession et aux frais du luminaire.

Le 7 Juin. La **fête du Sacré-Cœur** de Jésus est consacrée par l'Eglise à honorer sous le symbole de son cœur sacré, l'immense amour de Jésus-Christ pour les hommes, et à réparer les outrages dont ce divin Sauveur est l'objet, surtout dans la sainte Eucharistie. Cette fête se célèbre le vendredi 7 Juin, vendredi qui suit la Fête-Dieu. En France, la solennité en est remise au dimanche. Cependant les Evêques de France, pour se conformer au vœu fait par eux pendant la guerre, demandent que la fête du Sacré-Cœur soit, autant que possible, solennisé le vendredi même, jour de la fête et que les fidèles pavent leurs maisons comme aux fêtes nationales.

Le mois de Juin est appelé le mois du Sacré-Cœur. Mais cette fête s'étend pour ainsi dire à tous les mois de l'année par la dévotion du *premier vendredi du mois*. Ce jour, il est permis, dans chaque paroisse de célébrer la messe votive du Sacré-Cœur et de donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les chrétiens qui ont la pieuse et recommandable habitude de communier en grand nombre le premier vendredi du mois, ne tardent pas à éprouver les effets de la bonté du Cœur de Jésus pour eux, leur famille, leur paroisse. Soyons aussi fidèles à la pratique de l'Apostolat de la Prière, qui consiste à offrir à Dieu chaque jour en union avec le Sacré-Cœur, les prières, les œuvres, les souffrances de la journée

---

## Son ar yarik-wenn

---

Ma mamm he doa eur yarig-wenn (*bis*)

A zofe leun a viou melen

Manture la dira, la diralan la

Tar lan la manture la dira

Ne oa ken brud dre ar c'hontre (*bis*)

Nemet euz ar viou a zofe.

Allaz, allaz, eul louarn koz (*bis*)

A zante c'houez, ha deiz ha noz.

Barz ar bod spern, dre kein an ti (*bis*)

Alanig a guzas e fri

Pa deuas ar yarik da c'hoari (*bis*)

E tôlas e bao warni

Ha yao d'ar c'hoad d'ober friko (*bis*)

Gant an holl lern eus ar vro

Ma n'ho peus yer, diouallit-l (*bis*)

Ha n'o lezit ket da c'hoari.

## OFFICES PAROISSIAUX

---

3<sup>me</sup> Dimanche de Mai. Pentecôte. Messes au Bourg à 7 h., 8 h. 30 et 10 h. 30. Quête pour les séminaires.

Cette semaine, les Quatre-temps : mercredi, vendredi et samedi, jeûne et abstinence.

Le Lundi de la Pentecôte, messe au bourg à 7 h. La grand-messe sera à la chapelle de Saint-Guénolé à 9 h. 30.

4<sup>e</sup> Dimanche de mai ; au Bourg, messes à 7 h. et 8 h. 30. Grand-messe à la chapelle de Kerdévot à 10 h. 30.

1<sup>er</sup> Dimanche de Juin. Fête du St-Sacrement. Messes au Bourg à 7 h. et 8 h. 30.

La Grand-messe à 10 h. sera suivie de la procession du St-Sacrement qui se rendra au reposoir de l'école libre.

2<sup>e</sup> Dimanche de Juin. Fête du Sacré-Cœur. Messes à 7 h., 8 h. 30 et 10 h. 30, au Bourg. Les vêpres à 2 h. 30, seront suivies de la procession qui se rendra au reposoir de Pennarun.

---

La retraite des enfants commencera le Lundi de la Pentecôte 20 mai à 3 heures. Les deux jours suivants Mardi et Mercredi : messe à 8 h.- Instructions à 9 h. 15, 11 h., 2 h. et 4 h. Le Jeudi 23 mai : Messe de communion à 7 h. 30. Grand-messe à 10 h.- A 2 h., vêpres et procession.

---

Le Pèlerinage Diocésain à Lourdes se fera du 23 au 29 Juin. Le prix, pour la troisième classe, de Quimper, est de 205 francs.

Il n'y aura que trois trains partant l'un de Quimper, l'autre de Landerneau et l'autre de Brest.

---

### Conseil paroissial

---

Conformément aux prescriptions de l'article 366 des statuts synodaux les trois plus anciens membres du Conseil de Fabrique ont renouvelé leur mandat. Un nouveau Conseiller, Jérôme Quelven, de Garsalec, a été désigné pour remplacer le Conseiller décédé, Jean Le Berre, de Kernaon.

Le Conseil paroissial d'Ergué - Gabéric est donc ainsi constitué :

MM. Jean-Marie Nédélec, St-Joachim ; Alain Le Roux, Mélenec ; Yves Charruel du Guérand, Odet ; Joseph Bacon,

Kerfort ; René Riou, Tréodet ; Pierre Tanguy, Kérellou ;  
Jérôme Quelven, Garsalec.  
Yves Le Goff, 1<sup>er</sup> vicaire. Louis Pennec, recteur.

---

Sont invités à porter le dais pour la procession du  
St-Sacrement.

Le 1<sup>er</sup> Dimanche. — Jean-Marie Thomas, Bourg. Pierre  
Le Grand, Bourg. Henri Coustans, Menez-Groaz. Guillaume  
Istin, Stang-ven.

Le 2<sup>o</sup> Dimanche. — Alain Talayen, Quillihuc. Hervé Le  
Berre, Kernaon. Pierre Le Roux, Bohars. Michel Le Dé,  
Kernoas.

---

## Baptêmes

1<sup>er</sup> Avril. — Marguerite Yaouank, Kérellou. Parrain : Alain  
Yaouank ; marraine : Marguerite Troalen.

1<sup>er</sup>. — René Bihan, Kersaux. Parrain : René Le Bihan ;  
marraine : Catherine Pennarun.

6. — Henriette Henry, Stang-Ven. Parrain : Jean Henry ;  
marraine : Henriette Henry.

8. — Jean-René L'Hénoret, Menez-Groaz. Parrain : Jean-  
Louis L'Hénoret ; marraine : Marie Hémon.

14. — Anne-Marie Le Bihan, Stang-Ven. Parrain : Jean  
Le Moigne ; marraine : Catherine Le Meur.

16. — Louise Quéau, Parc-al-Lan. Parrain : Yves Trévian ;  
marraine : Marie-Jeanne Le Roux.

25. — Jean Coathalem, Reunic. Parrain : Alain Coathalem,  
marraine : Marie-Anne Bacon.

---

## Mariages

2 Avril. — Entre Pierre Lozac'h, Poul-ar-Ranniked et  
Marguerite Salaün, Kermorvan.

9 Avril, — Entre Jean Le Brusq, Kérautret et Marie-Renée  
Coroller. Goarem-Vras.

30. — Entre Jean - Marie Talec, Ederm et Francine  
Pennaguer, Kerhò.

## Décès

8 Avril. — Louis Tanneau, Menez-Kerveady, 3 ans.

9. — Alain Pétilon, Lestonan, 1 mois.

23. — Marie-Anne Lozac'hmeur, Quillihuc, 69 ans.